

70/336 du 30/10/70

DECRET N° 6

portant nomination de M. BOUKAMA Paul-Marie, Administrateur des S.A.F. en qualité de Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale (Régularisation).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution ;  
Vu le T.O. n° 50455/INT-AG du 16 Mai 1966 ;  
Vu la lettre n° 086/CNR du 30 Novembre 1968 ;  
Le Conseil d'Etat entendu ;

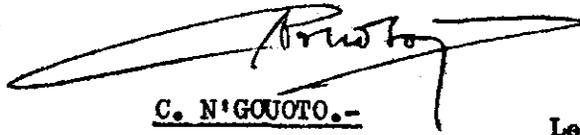
DECRETE :

Article 1er.- M. BOUKAMA Paul-Marie, Administrateur des S.A.F. est nommé Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale pour la période du 16 Mai 1966 au 30 Novembre 1969 (Régularisation).

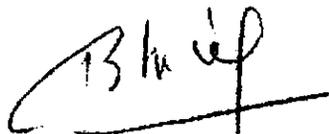
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 30 OCTOBRE 1970

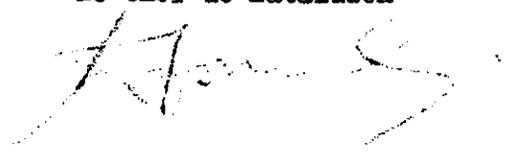
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil d'Etat  
Le Ministre des Affaires Sociales, de la  
Santé et du Travail -

  
C. N'GOUOTO.-

Le Ministre des Finances et du Budget

  
B. MATINGOU.-

Le Chef de Bataillon



Marien N'GOUABI.-

Le Ministre de l'Administration du Territoire

  
D. ITOUA.-